

Mode d'emploi

Comment faire du TaxiVoiturage ?

C'est très simple car le TaxiVoiturage ne nécessite aucune contrainte, aucun engagement et aucun rendez-vous. Il suffit de disposer d'une manote* précisant votre objectif.

En affichant votre manote, les automobilistes pourront prendre connaissance de votre lieu de destination et sauront que vous avez accepté de suivre la charte de taxivoiturage et que vous êtes prêt à régler une contribution fixe, précise et déterminée par une convention tacite commune.

Il existe un cas particulier dans lequel les automobilistes et les personnes chargées ne puissent être soumis au règlement de la participation financière :

Prenons le cas d'un usager qui indique sur sa manote son souhait d'aller au lieu dit XX situé à 6 kms. Si cet usager est un peu en dehors de l'axe principal de destination, il est possible d'imaginer qu'un automobiliste puisse prendre en charge la personne sans lui demander de participation si ce même automobiliste ne se rend pas à destination mais l'aide simplement à se rapprocher du point de destination final. Dans ce cas l'automobiliste peut faire preuve de solidarité sans pour autant pouvoir exiger de participation puisqu'il ne se rend pas lui même sur le lieu indiqué par la manote.

*La manote est un petit panneau de signalisation permettant aux utilisateur d'indiquer leur lieu de destination et aux automobilistes d'en prendre connaissance.

Les règles de base et la charte de conduite du Taxivoiturage